

**SCHEMA DIRECTEUR HANDICAP
ETUDIANT**

2021/2024

Table des matières

1. Présentation du schéma directeur étudiant 2021/2024	3
2. Cadre de référence	4
3. Accueillir et suivre les étudiants en situation de handicap	5
3.1. Objectif 1 : Accueillir au mieux les étudiants	5
3.2. Objectif 2 : Améliorer le Suivi des étudiants	6
4. Développer la prise en compte du handicap lors du recrutement des étudiants	8
4.1. Objectif 1 : Aménager les épreuves	8
4.2. Objectif 2 : Accessibilité	8
5. Développer et diversifier la communication	9
5.1. Objectif 1 : Aménager un Espace dédié à la prise en charge du handicap étudiant	9
5.2. Objectif 2 : Développer la sensibilisation des personnels	9
5.3. Objectif 3 : Information et contact	10
6. Développer l'aménagement des locaux	12
7. Développer l'accès à l'apprentissage des langues vivantes	13
8. Développer les moyens humains et coordonner les personnels et étudiants impliqués	14
9. Annexes	15

1. Présentation du schéma directeur 2021/2024

Cette première version du schéma directeur du handicap étudiant se situe dans la vocation de l'UTT de défendre et de mettre en avant des valeurs humanistes auprès de ses étudiants.

Ce document a pour objectif de poser un cadre de référence pour la prise en compte et la prise en charge du handicap chez les élèves.

Il doit permettre de poser un état des lieux de l'existant et de planifier des évolutions et des nouvelles actions pour une meilleure prise en charge des personnes.

L'application d'un schéma directeur du handicap étudiant est une nécessité. Le nombre d'étudiants en situation de handicap a augmenté. Nous recensons pour 2020/2021, 53 étudiants en situation de handicap avec des aménagements. Les aménagements proposés se diversifient également, nous avons déjà proposés en 2020/2021 18 types d'aménagements différents pour répondre au mieux aux différents besoins des étudiants.

2. Cadre de référence

La loi du 11 février 2005 favorise l'accès aux études supérieures. Concrètement, cette loi donne aux établissements la responsabilité d'organiser et de financer l'adaptation aux étudiants handicapés de leurs locaux et de leurs conditions d'accueil et d'accompagnement pédagogique.

La loi du 11 février 2005 stipule ainsi, entre autres, dans son **article 19**, que :

« Les enseignants et les personnels d'encadrement, d'accueil, techniques et de service reçoivent, au cours de leur formation initiale et continue, une formation spécifique concernant l'accueil et l'éducation des élèves et étudiants handicapés et qui comporte notamment une information sur le handicap tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles et les différentes modalités d'accompagnement scolaire »

Et dans son **article 20**, que :

“les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études”.

En d'autres termes, la loi affirme l'existence d'un véritable droit aux études dans l'enseignement supérieur pour tous les jeunes en situation de handicap.

La loi a été suivie par la signature de **deux chartes, conclues entre le ministre de l'Enseignement supérieur et la Conférence des présidents d'université (CPU) :**

Le 7 septembre 2007, une charte Université/handicap a pour objectif de faciliter l'accès des lycéens à l'Université par la mise en place de structure handicap dans les universités.

Celle-ci est suivi d'une deuxième **charte Université/handicap en date du 4 mai 2012** qui a pour objectif d'inviter les universités à faire du handicap un thème transversal intégré dans leur stratégie d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés, de développer les politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées, d'augmenter la cohérence et la lisibilité des formations dans le domaine du handicap, et de développer l'accessibilité des services offerts par les établissements.

Une charte a également été conclue entre le ministre de l'Enseignement supérieur et la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) le 23 mai 2008, réaffirmée par la signature d'une seconde charte en 2019 afin d'améliorer le continuum « Etudes secondaires/Etudes Supérieures/Vie professionnelle », promouvoir la vie étudiante, garantir l'accès au sport, accompagner la mobilité Internationale, favoriser la sensibilisation sur le handicap, améliorer l'accompagnement et aider à l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap.

3. Accueillir et suivre les étudiants en situation de handicap

3.1. Objectif 1 : Accueillir au mieux les étudiants

Etats des lieux / existant

Tous les étudiants admis reçoivent, dans leur dossier d'inscription en ligne ou papier, une fiche de renseignements médicaux à compléter et à remettre au pôle santé à la rentrée

Après étude de ces fiches, le pôle santé rencontre les nouveaux étudiants et, s'il y a besoin

d'aménagements pour les étudiants en situation de handicap, remet un **plan d'accompagnement**

A l'aide de ce plan d'accompagnement, lors d'un entretien individualisé avec chaque étudiant, le pôle santé et les référents handicap proposent les aides et adaptations liées à la situation de l'étudiant :

- Accès aux locaux, installation matérielle
- Aides techniques : matériel informatique, logiciels, sonorisation, ...
- Adaptation des supports de cours : agrandissement, légendes couleurs, noir et blanc, ...
- Aides humaines : secrétariat d'examen
- Aménagements du cursus
- Tiers temps et temps de pause pris en compte pour tous les types d'examens
- Placement spécifique dans les salles et salles d'examens individuelles
- Autres selon les besoins de l'étudiant

En l'absence de médecin à l'UTT, le pôle santé prend rendez-vous pour les étudiants concernés avec la médecine Universitaire à l'extérieur de l'UTT afin de faire valider le plan d'accompagnement proposé.

Le responsable de la médecine Universitaire valide les plans d'accompagnement et les référents handicap transmettent les aménagements nécessaires aux responsables des Unités d'Enseignements dans lesquelles est inscrit l'étudiant et s'assurent de la prise en compte, application et respect de ceux-ci.

Des demandes de budget ont été faites afin de financer le prêt et l'achat de logiciels spécifiques, la rémunération de secrétaires d'examens et toutes autres actions liées au handicap.

Action en cours / à mettre en place

A partir de 2020, nous souhaitons améliorer l'accueil des étudiants, ce qui passe en premier lieu par une meilleure identification des élèves en situation de handicap. Pour cela nous allons mettre en place les actions suivantes :

- Formaliser une procédure à destination de tous les étudiants et la transmettre à tous les étudiants dans les dossiers d'inscriptions en ligne et papier en l'attachant à la fiche de renseignements médicaux

Echéance : Mai 2021. Réalisé. Voir Annexe Procédure plan d'aménagement

- Entrer en contact avec notre CFA afin de créer une commission de suivi des étudiants en situation de handicap dès le recrutement

Echéance : Juin 2021

- Mettre en place une commission incluant les référents handicap, le pôle santé et le jury d'Admission, pour les étudiants en situation de handicap qui souhaitent postuler et faire part de leur situation de handicap en amont de l'admission

Echéance : Septembre 2021

Acteurs / personnes concernées par les actions à mettre en place

- Pôle santé
- Référente handicap
- Service Admissions-Scolarité
- Service informatique
- CFA sup avenir UTT
- CAPemploi
- AGEFIPH

Indicateurs de réussite

- Majorité des étudiants en situation de handicap recensés et rencontrés avant ou lors de la rentrée
- Diminution du nombre des étudiants demandant un aménagement en cours de semestre
- Etudiants en apprentissage suivis dès le recrutement
- Traitement de dossiers spécifiques par la commission dédiée avant les jurys d'Admissions

3.2. Objectif 2 : Améliorer le Suivi des étudiants

Etats des lieux / existant

Le pôle santé organise le suivi du renouvellement des aménagements, définis dans les plans d'accompagnements validés lors de l'accueil des étudiants à l'UTT, des étudiants en situation de handicap.

Les référents handicap, qui ont un rôle de coordinateurs et jouent un rôle d'interface, organisent le rappel des aménagements à respecter auprès des responsables d'Unités d'Enseignement concernés tout le long du cursus et plusieurs fois par semestre.

Le pôle santé et les référents handicap se rendent disponibles pour l'écoute et les besoins des étudiants en situation de handicap afin d'ajuster les aménagements en fonction des besoins des étudiants.

Action en cours / à mettre en place

Pour améliorer le suivi des étudiants, et mettre en place un véritable accompagnement des élèves en situation de handicap, nous devons en premier lieu mieux définir et formaliser notre processus de suivi :

- Etablir un protocole formalisé pour l'accompagnement et le suivi des étudiants en situation de handicap, avec pour objectif que chaque acteur du dispositif sache comment et à quel moment intervenir.

Echéance : Mai 2021. Réalisé. Voir Annexe Procédure plan d'aménagement

- Trouver des conseillers pédagogiques sensibilisés et formés au handicap dans chaque programme

Echéance : Septembre 2022

- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de suivi autour de l'étudiant avec des procédures et des outils : organiser un calendrier de rencontres avec les étudiants, d'où découlera des actions en fonctions des besoins et des ressentis évoqués.

Echéance : Septembre 2021

- Faire appel à notre référente CAPemploi pour le suivi des étudiants en apprentissage avec des aides pour la création des dossiers de reconnaissance, la mise en place d'aide dans les démarches et les recherches d'entreprise

Echéance : Septembre 2021

Pour définir au mieux les besoins des étudiants :

- Organiser des sondages auprès des étudiants en situation de handicap

Échéance : Septembre 2022

- Définir un nouveau moyen de transmission d'information et de coordination des actions entre les différentes parties : pôle santé, référents handicap, médecin Universitaire, enseignants, afin de gagner en temps et mise en place des actions.

Echéance : Septembre 2024

Acteurs / personnes concernées par les actions à mettre en place

- Pôle santé
- Référents handicap
- Enseignants
- Responsables de Programmes
- Médecine Universitaire
- Service Informatique
- CFA sup avenir
- CAPemploi
- AGEFIPH
- CIP

Indicateurs de réussite

- Procédures formalisées, diffusées et mises en œuvre dans les délais impartis
- Sondage de satisfaction auprès du pôle santé, référents handicap et enseignants concernant la diffusion des informations
- Nombre d'étudiants pris en charge par CAPemploi ayant trouvé une entreprise
- Sondage de satisfaction des étudiants en situation de handicap

4. Développer la prise en compte du handicap lors du recrutement des étudiants

4.1. Objectif 1 : Aménager les épreuves

Etats des lieux / existant

Lors de leur candidature sur le site des trois Universités de technologie, les candidats ont la possibilité de demander un aménagement de leur entretien d'admissions.

Donc, à la demande des candidats et avec présentation de plan d'accompagnement en cours, des aménagements peuvent être mis en place lors des épreuves de recrutement : prêt d'ordinateur et tiers temps.

Voir annexe Aménagements

4.2. Objectif 2 : Accessibilité

Les entretiens de recrutement se déroulent dans des locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

Selon la situation, ils peuvent prendre la forme d'un questionnaire en ligne à compléter dans un délai imparti.

4.3. Objectif 3 : Communication

Un texte est présent sur le site des 3UT pour communiquer sur la prise en compte du handicap dans les concours et dans la scolarité, avec les contacts des référents. Les demandes sont ensuite examinées au cas par cas par les UTs concernées par les demandes.

Action en cours / à mettre en place

En termes de communication lors de la phase de recrutement, les UT ont une marge de manœuvre importante et individuelle

- Faire apparaître le contact email des référents handicap de l'UTT

Echéance : Mai 2021. Réalisé. Voir annexe "site 3 UT"

Acteurs / personnes concernées par les actions à mettre en place

- Service Communication de l'UTC
- Une communication inter-UT, qui met en avant la prise en compte du handicap dans les UT

Indicateurs de réussite

- L'adresse email apparaît sur le site des 3UT
- Le nombre de contacts reçus

5. Développer et diversifier la communication

Etats des lieux / existant

Des informations sur le handicap sont diffusées sur l'Environnement Numérique de Travail de l'UTT : concours et événements transmis par des organismes spécialisés, procédures, informations générales sur le handicap.

Les référents handicap personnels et étudiants diffusent également diverses informations transmises par des organismes certifiés tels que la CGE ou la Fédéeh.

De l'affichage est mis en place dans l'UTT pour inciter les étudiants à ne pas hésiter à venir parler de leur handicap avec les personnes référentes.

Les référents handicap et le pôle santé sont présentés dans les réunions de rentrées et des vidéos de présentation. Les actions menées sont expliquées, ainsi que les procédures à suivre pour bénéficier d'écoute et d'aménagements : <https://moodle.utt.fr/mod/page/view.php?id=40648>

L'UTT, via les référents handicap, participe au programme de tutorat PHARES de la Fédéeh, ce qui permet également de promouvoir l'UTT comme impliqué dans le handicap auprès des collègues et lycées Troyens.

Les référents handicap de l'UTT sont en contact avec le groupe handicap de la CGE afin de récupérer et diffuser les informations et évolutions liées au handicap.

5.1. Objectif 1 : Aménager un Espace dédié à la prise en charge du handicap étudiant

Action en cours / à mettre en place

- Créer un espace dédié sur le site UTT.fr et mieux communiquer de manière institutionnelle sur la prise en charge du handicap au sein de nos formations.

Echéance : Mai 2022

- Créer un espace Moodle à destination des étudiants inscrits avec procédures, contacts et informations liées au handicap

Echéance : Mai 2021. Réalisé : <https://moodle.utt.fr/course/view.php?id=2394>

Voir annexe "Page Moodle Handicap"

- **Acteurs / personnes concernées par les actions à mettre en place** Service communication
- CIP

Indicateurs de réussite

- Visibilité et mise à jour régulière des informations sur les sites de l'UTT et Moodle
- Fréquentation du site et de l'espace Moodle : nombre de demande de contact

5.2. Objectif 2 : Développer la sensibilisation des personnels

Action à mettre en place

La sensibilisation des personnels est un levier important pour la reconnaissance et la prise en compte du handicap dans un établissement d'enseignement supérieur, et cela permet de changer le regard sur le handicap.

- Organisation de journées de sensibilisation au handicap pour les étudiants et enseignants

Echéance : Décembre 2021 puis au moins une fois par an

- Désigner un enseignant référent pour le handicap

Echéance : Mai 2021. Réalisé. Estelle Deloux. Voir annexe “fiche de mission”

- Proposer des formations sur le handicap aux enseignants

Echéance : dès que possible par le service Ressources Humaines via des formations MOOC à distance

- Renouveler les affichages

Echéance : Décembre 2021

- Prévoir de la documentation handicap lors des Journées Portes Ouvertes

Echéance : Novembre 2022

Acteurs / personnes concernées par les actions à mettre en place

- Pôle santé
- Référents handicap
- Personnels administratifs
- Ressources humaines
- Organismes handicap externes
- Service Admissions-Scolarité
- Un enseignant référent
- DFP

Indicateurs de réussite

- Fréquentation des journées de sensibilisation
- Nombre de formations suivies
- Affichage régulier
- Nombre de contacts et de documentation transmise aux Portes Ouvertes
- Nomination d'un enseignant référent handicap

5.3. Objectif 3 : Information et contact

Etats des lieux / existant

Une information sur les personnes à contacter sur le sujet handicap apparaît sur le site de candidature commun des 3UT.

L'information sur la présence d'un pôle santé à l'UTT et l'existence d'un accompagnement personnalisé pour les étudiants en situation de handicap apparaît sur le site Internet de l'UTT, avec les contacts du pôle santé.

Les démarches santé et accompagnement apparaissent sur le guide de bienvenue distribué à chaque nouvel étudiant le jour de la rentrée.

Les contacts du pôle santé et de la référente handicap y figurent également.

Action à mettre en place

- Indiquer le contact des référents handicap sur le site de l'UTT et expliciter leurs missions

Echéance : Mai 2022

- Faire apparaître le dispositif pour l'accompagnements des étudiants en situation de handicap dans le manuel de procédures

Echéance : Septembre 2022

- Donner accès aux formulaires à télécharger sur Moodle

Echéance : Septembre 2021. Voir annexe "page Moodle handicap"

Acteurs / personnes concernées par les actions à mettre en place

- Service communication
- Référents handicap
- Pôle santé
- Service informatique
- DFP

Indicateurs de réussite

- Diffusion des procédures et formulaires, et utilisation
- Visibilité du contact des référents handicap

6. Développer l'aménagement des locaux

Etats des lieux / existant

De nombreux travaux de mise en conformité ont déjà été réalisés :

- Escaliers : mise en conformité des rampes, signalisation visuelle des premières et dernières contremarches, signalisation des paliers par des bandes podotactiles.
- Ascenseurs : messages vocaux et clavier braille
- Circulation extérieure : plusieurs chemins d'accès facilitent la circulation en fauteuil roulant ou avec des béquilles.
- Amphithéâtres : place réservée pour fauteuil et amélioration de la sonorisation pour éviter la résonance sonore.
- Sécurité : fauteuils d'évacuation à différents endroits stratégiques.
- Signalétique en braille dans certains bâtiments
- Salles informatiques : mise en place d'un poste informatique pour fauteuil dans chaque salle.
- Sanitaires au normes handicapés

Action à mettre en place

L'établissement est en conformité en termes d'aménagements des locaux pour les élèves et les personnels en situation de handicap. Il est possible d'apporter des améliorations dans ce domaine

- Développer et généraliser les marquages de circulation au sol et les panneaux en braille

Echéance : Décembre 2024

- Achat de boucles magnétique pour les amphithéâtres

Echéance : Décembre 2024

- Prévoir l'automatisation de l'ouverture d'une porte d'accès extérieur pour une personne en fauteuil roulant

Echéance : Décembre 2024

Acteurs / personnes concernées par les actions à mettre en place

- Service Patrimoine/logistique
- Utilisateurs : étudiants

Indicateurs de réussite

- Réalisation des travaux
- Avis des étudiants concernés

7. Développer l'accès à l'apprentissage des langues vivantes

Etats des lieux / existant

Les équipes pédagogiques sont à l'écoute des étudiants et de leurs difficultés pour les aider dans leurs études.

Un représentant du service des langues est présent à chaque jury de suivi et jury de diplôme afin de présenter les résultats de l'étudiant et attester si besoin d'une progression même en cas d'échec de la matière par rapport aux critères requis.

Le pôle santé est également contacté lors de ces jurys pour attester les difficultés liées au handicap.

Action en cours / à mettre en place

L'établissement souhaite aider les étudiants en situation de handicap à faire évoluer leurs niveaux de langue dans de bonnes conditions.

- Formaliser un contrat d'adaptation pour les élèves en situation de handicap et proposer dès le début de la scolarité des modalités spécifiant les objectifs, le cursus d'apprentissage des langues retenu et la méthode d'évaluation retenue.

Echéance : Février 2021. Voir annexe contrat niveau de langue

Acteurs / personnes concernées par les actions à mettre en place

- Pôle langues
- Enseignants
- Référents handicap
- Pôle santé
- DFP
- Responsables de Programmes

Indicateurs de réussite

- Formalisation du contrat d'adaptation et nombre d'utilisation
- Utilisation et présentation du contrat lors des jurys de suivi et diplômes

8. Développer les moyens humains et coordonner les personnels et étudiants impliqués

Etats des lieux / existant

Plusieurs acteurs s'impliquent dans le suivi des étudiants en situation de handicap :

- Le pôle santé qui référence et suit les handicaps et difficultés dans le cadre d'échange virtuels et rendez-vous
- Le médecin de l'URCA qui valide les plans d'accompagnements
- Les référents handicap qui proposent les aménagements, organisent leurs mises en place et suivi, servent de relais à la Fédéeh pour la mise en place du programme PHARES et la diffusent les informations liées au handicap
- Les personnels enseignants qui veillent au bien-être des étudiants et appliquent les consignes pour les aménagements
- Le DFP qui mets en place un budget en matière de handicap

Action à mettre en place

- Intégrer le service des stages et des Relations Internationales dans le processus handicap pour gérer au mieux les départs en stage et semestre à l'étranger

Echéance : Septembre 2022

- Etablir un groupe de référence dédiée au sujet de l'évolution du plan handicap et organiser des réunions semestrielles pour organiser les actions à mener et faire leurs suivis. Le formaliser avant, à partir de l'équipe existante, pour converger vers une organisation différente

Echéance : Septembre 2022 (mise en place)

Acteurs / personnes concernées par les actions à mettre en place

- Service des stages
- Service des Relations Internationales
- Référents handicap
- Pôle santé
- DFP
- Enseignants
- Etudiants
- Personnel administratif

Indicateurs de réussite

- Communication efficace vers les entreprises et les université partenaires
- Nombre de réunions du groupe de référence et actions menées ou en cours
- Sondage auprès des étudiants concernés pour vérifier le bon fonctionnement et l'utilité des personnes relais

9. Annexes

ECHEANCES	ACTIONS	ACTEURS	Evolution
Dès que possible	Proposer des formations sur le handicap aux enseignants via des formations MOOC	Ressources Humaines	En cours
févr-21	Formaliser un contrat d'adaptation en langue pour les élèves en situation de handicap dès le début de la scolarité	Pôle langues Enseignants Référénts handicap Pôle santé DFP Responsables de Programmes	Terminé
mai-21	Formaliser une procédure expliquant la mise en place des aménagements et la transmettre dans les dossiers d'inscriptions en ligne et papier	Référénts handicap Pôle santé Service Informatique Service Admissions-Scolarité	Terminé
	Etablir un protocole formalisé pour l'accompagnement et le suivi des étudiants en situation de handicap	Pôle santé Référénts handicap	Terminé
	Créer un espace Moodle à destination des étudiants inscrits avec procédures, contacts et informations liées au handicap	CIP	Terminé
	Désigner un enseignant référent pour le handicap	DFP	Terminé
	Indiquer le contact de la référente handicap sur le site des 3UT	Service Communication	3UT : Terminé
juin-21	Entrer en contact avec notre CFA afin de créer une commission de suivi des étudiants en situation de handicap dès le recrutement	Référénts handicap CFA	1er contact établi A faire perdurer
sept-21	Mise en place de dispositifs d'accompagnement et de suivi autour de l'étudiant avec des procédures et des outils : organiser un calendrier de rencontres avec les étudiants, d'où découlera des actions en fonctions des besoins et des ressentis évoqués.	Référénts handicap Pôle santé Enseignants	1ères réunions effectuées A faire perdurer
	Faire appel à notre référente CAPemploi pour le suivi des étudiants en apprentissage avec des aides pour la création des dossiers de reconnaissance, la mise en place d'aide dans les démarches et les recherches d'entreprise	Référénts handicap CFA CAPemploi AGEFIPH	En cours Contact à établir dès qu'un besoin sera évoqué
	Mettre en place une commission handicap pour regarder les situations de handicap déclarées en amont de l'admission	Référénts handicap Pôle santé DFP Services des admissions Responsables de programmes	3 admissions avec handicap décelé en amont en septembre 21 Procédure à ajuster pour la prochaine rentrée
	Créer des formulaires à télécharger sur Moodle	Référénts handicap Pôle santé	Terminé

déc-21	Organisation de journées de sensibilisation au handicap pour les étudiants et enseignants, à renouveler tous les ans	Référents handicap Pôle santé Personnels administratifs Organismes externes	En cours Retard mise en place cause Covid
	Renouveler les affichages	Référents handicap Pôle santé Organismes externes	En cours
mai-22	Indiquer le contact des référents handicap sur le site de l'UTT et expliciter leurs missions	Service Communication	
	Prévoir la création d'un espace dédié sur le site UTT.fr et mieux communiquer de manière institutionnelle sur la prise en charge du handicap au sein de nos formations	Communication	
sept-22	Organiser des sondages auprès des étudiants en situation de handicap	Référents handicap CIP Pôle santé	
	Trouver des conseillers pédagogiques sensibilisés et formés au handicap dans chaque programme	DFP Enseignants	
	Intégrer le service des stages et des Relations Internationales dans le processus handicap pour gérer au mieux les départs en stage et semestre à l'étranger	Référents handicap Service des Stages Service des Relations Internationales Pôle santé	Stage : Terminé
	Etablir un groupe de référence dédiée au sujet de l'évolution du plan handicap	Référents handicap Pôle santé Enseignants Etudiants Personnel administratif	
	Faire apparaître la procédure pour l'accompagnements des étudiants en situation de handicap dans le manuel des procédures	DFP - Dominique Moreau	
nov-22	Prévoir de la documentation handicap lors des Journées Portes Ouvertes	Service Admissions-Scolarité	
sept-24	Définir un nouveau moyen de transmission d'information entre les différentes parties	Pôle santé Référents handicap Médecin Universitaire Enseignants Service Informatique	A voir avec le nouveau SI
déc-24	Développer et généraliser les marquages de circulation au sol et les panneaux en braille	Service Patrimoine/Logistique	
	Achat de quelques boucles magnétique pour les amphithéâtres	Service Patrimoine/Logistique	
	Prévoir l'automatisation de l'ouverture des portes d'accès extérieur pour une personne en fauteuil roulant	Service Patrimoine/Logistique	En cours

Procédure du plan d'aménagements

PROCEDURE POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN D'AMENAGEMENT POUR LES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

1/ Avant l'Admission

- L'étudiant en situation de handicap et sa famille peuvent prendre contact en amont de l'admission avec la Référente handicap afin de connaître les aménagements possibles à l'UTT

2/ Premier contact à l'UTT

- L'étudiant en situation de handicap fait une demande de rendez-vous auprès du pôle santé de l'UTT : infirmierie@utt.fr
OU
- Le pôle santé rentre en contact avec l'étudiant suite à l'étude de sa fiche de renseignements médicaux complétées lors de l'Admission

3/ Rendez-vous UTT

- Avec le pôle santé pour le dossier médical
- A la suite du rendez-vous avec le pôle santé, rencontre avec la référente handicap étudiant pour la proposition du plan d'aménagement

4/ Rendez-vous avec un médecin Universitaire

- Le rendez-vous sera organisé par le pôle santé de l'UTT

5/ Transmission du plan d'aménagement

- L'étudiant, à la suite de son rendez-vous avec le médecin Universitaire, fera parvenir une copie de son plan d'aménagement validé au pôle santé de l'UTT.
- Le pôle santé en fournira une copie à la référente handicap de l'UTT.

6/ Transmission des aménagements aux responsables d'UEs

- La référente handicap transmettra aux responsables des UEs les aménagements nécessaires pour chaque étudiant
- Les responsables d'UEs transmettront l'information à leurs intervenants et vacataires
- Les responsables des UEs recevront, par la référente handicap, des rappels de ces aménagements au cours du semestre

Type d'aménagement

Type d'aménagement	A17	P18	A18	P19	A19	P20	A20	P21
Tiers temps	34	38	33	38	33	26	37	45
Temps de pause (avec ou sans report)	4	3			3	2	5	4
Autorisation de sortie pendant les épreuves					1	1	2	6
Adaptation de supports : police, taille, couleur, ...	4	5	6	4	5	2	6	5
Adaptation des types d'examens : écrit, oral, ...				1	1	2	2	3
Adaptation niveau de langue							1	1
Correction adaptée : orthographe	1	1		2	1	1	1	2
Ordinateur	1	3	1	5	5	3	5	6
Ordinateur avec logiciel spécifique		1				2	3	3
Position physique spécifique dans la salle	5	4	6	2	7	4	8	10
Positionnement interlocuteur			1	1	2	2	2	3
Salle isolée pour adaptation examen		2					1	2
Secrétaire d'examen		2					1	1
Aide extérieure : orthophoniste ou enseignant spécialisé			1	1				
Aménagement des études : emploi du temps		1						1
Accompagnement en cours plus personnalisé			1					1
Aide technique : fiche orthographe			1	1				
Aide technique : trousse médicale - matériel spécifique personnel	1				2	2	3	5



Etudiant en situation de handicap

Pour étudier dans les meilleures conditions, chaque étudiant en situation de handicap ou ayant des troubles de la santé invalidants peut bénéficier d'amé-nagements de la scolarité et/ou des examens adaptés à leurs besoins spécifiques. Pour tout renseignement complémentaire, référents handicaps, équipes pédagogiques ou personnels de médecine préventive sont à votre écoute.

- **Contact UTC** : relais.handicap@utc.fr
- **Contact UTBM** : mission.handicap@utbm.fr
- **Contact UTT** : [Emeline Lambert](#)

Bienvenue dans le réseau des Universités de Technologies

L'UTBM à Belfort-Montbéliard, l'UTC à Compiègne et l'UTT à Troyes sont regroupées dans le réseau des « universités de technologie » : elles réunissent la renommée des grandes écoles d'ingénieurs et les atouts des universités.

Établissements publics, ils délivrent des diplômes d'ingénieur habilités par le ministère de l'éducation nationale, validés par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) et reconnus par le monde professionnel. Ils confèrent le grade de

 [Université de Technologie de Compiègne](#)

 [Université de technologie de Troyes](#)

 [Université de technologie Belfort-Montbéliard](#)

 [Crédits](#)

 [Mentions légales](#)

 [Nous Contacter](#)

Pôle santé

Santé, aide sociale, handicap à l'UTT

L'UTT vous dédie un **pôle santé** qui constitue un lieu d'**accueil, d'écoute, de conseils, de soins, d'accompagnement, de suivi et de prévention**. Il comprend un **médecin de prévention, une infirmière, une assistante administrative et une psychologue**, qui effectuent leurs missions dans le strict respect du **secret médical**.

Le service est situé dans le bâtiment S comme « santé ».

Les soins

Lors de votre inscription, vous remettez au service de santé une fiche de renseignements qui permet de connaître vos besoins et de vous **accompagner** au mieux pendant votre cursus.

En tronc commun, vous serez convoqué à une **visite médicale**, à laquelle vous devrez obligatoirement vous présenter.

Le **médecin de prévention** effectue ces **visites médicales** et peut occasionnellement réaliser des entretiens pour faire un point sur une situation particulière ou répondre à une question de santé. Il ne peut en revanche en aucun cas être le médecin référent et ne délivre pas d'ordonnance.

Une **infirmière** est aussi à votre écoute pour répondre à des sujets difficiles et à des interrogations concernant plus largement la santé. Vous pouvez également lui signaler vos problèmes dès qu'ils ont une répercussion sur vos études. Elle peut vous **aider et vous accompagner en cas de difficulté**.

Une **psychologue** est également présente une demi-journée par semaine. Les rendez-vous se prennent auprès de l'infirmière.

Enfin, une **assistante sociale** vous accueille et vous oriente si besoin.

Un accompagnement personnalisé pour les étudiants handicapés

Le service santé effectue également les **attestations** et peut demander des **aménagement spécifiques pour les étudiants en situation de handicap**. Les demandes sont transmises à la **référente handicap**.

Seul le personnel médical est autorisé à voir ou conserver vos documents médicaux.

Le pôle santé mène aussi des actions de prévention, d'information, d'éducation à la santé et de prévention des risques, le plus souvent en lien avec d'autres acteurs de l'université : inspecteur hygiène et sécurité, **Bureau des étudiants**, assistants de prévention, direction...

CONTACTS & HORAIRES

Zoé SAGUI
Infirmière
03 51 59 12 90
infirmierie@utt.fr

Lundi au jeudi
8h30 - 12h30 / 13h15 - 17h00
Vendredi
9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h00

Plan des trousse de seco & défibrillateurs



Numéros importants

Premiers soins d'urgence

- Pompiers : 18
- SAMU : 15 ou 112
- Police secours : 17
- Centre anti-poison : 15
- SOS Médecins : 10 / 90 rue du Général Sarrail, 10600 La Chapelle Saint Luc
- Centre hospitalier de Troyes : 03 25 49 49 49 / 101 avenue Anatole France, 10000 Troyes

Page Moodle Handicap

Tableau de bord > Mes cours > Handicap

Navigation

- Tableau de bord
- Accueil du site
- Moodle
- Mes cours
 - PE
 - VSS
 - PE (ancienne version)
 - industrie futur
 - Coop
 - ARP
- Handicap**
 - Participants
 - Badges
 - Notes
 - La gestion du handicap
 - Contacts
 - Procédures
 - DUODAY
 - Webinaire de recrutement
 - Bourses d'études Scolarité 2021-2022 En faveur des...
 - Programme H.Académies
 - TREMPIN Handicap : 10èmes rencontres
 - Promotion des étudiants sourds et malentendants : ...
 - La Mission Handicap de Sopra Steria organise son 5...
 - Etude nationale sur la déficience visuelle , "Homère"
 - 34ème rencontres nationales de la fédé 100%handinam...
 - Forum en ligne Talents Handicap Edition spéciale S...
 - Forum en ligne Talent Handicap

La gestion du handicap

 Annonces

Contacts

RÉFÉRENT HANDICAP ÉTUDIANT :

Emeline LAMBERT - Bureau S011 - Emeline.lambert@utt.fr - 03.51.59.13.45

Estelle DELOUX - Bureau H105 - Estelle.deloux@utt.fr - 03.25.71.58.06

SERVICE SANTÉ :

Infirmierie - Bâtiment S - infirmierie@utt.fr - 03.25.71.76.96

Procédures

 RENOUELEMENT AMENAGEMENTS

 PROCEDURE PLAN D AMENAGEMENT

 DOSSIER AMENAGEMENTS

DUODAY

DuoDay est une initiative permettant tous les ans à une personne handicapée de passer **une journée en contexte professionnel** - au sein d'une entreprise, d'une association ou d'une autre organisation - d'observer le travail d'un collaborateur et de participer à ses tâches quotidiennes.

1 jour = 1 rencontre pour un partage d'expériences

Durant une journée, une personne en situation de handicap compose un duo avec un collaborateur d'une entreprise privée ou publique, pour une immersion dans son quotidien professionnel, en présentiel. Le format DuoDay en distanciel peut s'envisager uniquement pour des raisons particulières.

Cette année, le DUODAY aura lieu le 18 novembre 2021 dans le cadre de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées.



Référent Enseignant Handicap

Etablissement : Université de technologie de Troyes – 12, rue Marie Curie – 10000 TROYES

Affectation structurelle : Direction de la Formation et de la Pédagogie

Rémunération : 28heqTD (42UTP) au titre du référentiel d'équivalence horaire

Durée du mandat : 4 ans

Missions :

En collaboration avec le référent handicap auprès des étudiants, et en coordination avec le service de la Vie Etudiante et le pôle santé, il construit et propose aux instances (CPP, CE) une politique ambitieuse en termes d'accueil et d'accompagnement des étudiants présentant un handicap. Il a également un rôle de sensibilisation des enseignants afin de favoriser l'adaptation des enseignements et des examens en fonction du type d'handicap. Il participe la rédaction du volet handicap du dossier de demande d'accréditation CTI et impulse les actions qui en résultent. Il a également un rôle d'information auprès des étudiants et de leurs familles ainsi qu'un rôle de représentation de l'institution dans les événements et réseaux dédiés au handicap.

Activités principales :

Accompagnement et information des étudiants

- Participation aux Journées Portes Ouvertes et événements de promotion des formations UTT
- Conseiller pédagogique des étudiants UTT présentant un handicap
- Analyse et suivi des besoins particuliers des étudiants en situation de handicap, en collaboration avec l'équipe « handicap »

Construction d'une politique handicap à destination des étudiants

- Passage en CPP et CE une fois par an pour présenter le bilan des actions et la feuille de route pour l'année à venir
- Participation à la rédaction, mise en place et suivi des actions du Schéma Directeur Handicap avec le référent handicap étudiants
- Construction d'une stratégie permettant de différencier les modalités pédagogiques mais également les modalités de contrôle des connaissances en fonction de la nature du handicap
- Proposition de dispositifs Vie Etudiante permettant de mieux accompagner les étudiants en situation de handicap
- Préparation et recueil des éléments nécessaires à l'évaluation de la politique nationale du handicap et de celle de l'établissement

Formation

- Proposition de programmes de formation de la communauté universitaire et particulièrement des enseignants
- Proposition de projets étudiants permettant de contribuer à l'accueil de jeune public en situation de handicap
- Participation à la mise en place et à l'évaluation du programme PHARES porté par le référent handicap étudiants
- Participation à l'élaboration de journées de sensibilisation handicap à destination des étudiants et enseignants



Contrat niveau de langue

CONTRAT D'ADAPTATION NIVEAU DE LANGUE

Dans le référentiel CTI 2020 il est précisé que les conditions de validation des compétences linguistiques pour les élèves en situation de handicap doivent être prises en comptes et formalisées.

S'agissant de mesures individuelles liées à la loi sur le handicap, l'école doit adapter sa procédure et proposer, dès le début de la scolarité de l'élève concerné ou à partir du moment où le handicap est déclaré, un « contrat d'adaptation »

Il appartient au département des langues de l'école d'examiner, dans le cadre de ce « contrat d'adaptation », quelles sont les possibilités d'évaluation du niveau en langue(s) les plus adaptées

L'équipe pédagogique et le département des langues étrangères sont libres d'adapter les contrats à chaque cas particulier.

ETUDIANT :

Nom :

Prénom :

Numéro d'étudiant :

Niveau :

LANGUE CONCERNE :

OBJECTIFS :

- Compétences linguistiques visées :
- Niveau à obtenir pour être diplômé:

CURSUS D'APPRENTISSAGE ET PROGRESSION PREVISIONNELS :

METHODE ADAPTEE D'EVALUATION CHOISIE :

Par exemple :

Choix d'un test proposant des protocoles en fonction des types de handicap,

Test de niveau à réaliser sur certaines compétences seulement (compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale, expression orale en interaction, expression orale en continu), en fonction du handicap,

Évaluation du niveau en langue en interne si aucun test externe n'est compatible avec les contraintes du handicap.

SIGNATURES

Etudiant

Responsable du SUEL

Responsable des formations

Pôle santé

Référente handicap étudiant

